

N° 56 - juin 2011

LE MOT DU PRÉSIDENT

Cette année encore, l'Europe (FEDER), l'Etat et la Région de Franche-Comté ont décidé de soutenir nos actions collectives en faveur de la profession dans le cadre du contrat d'aide à la compétitivité de la filière Forêt-Bois. La Région de Franche-Comté et le Conseil général du Doubs ont également décidé de continuer à soutenir le service de remplacement Pro-Forêt Entraide.

Ces différents soutiens nous honorent car ils témoignent que l'association Pro-Forêt, depuis de nombreuses années, a su répondre aux attentes des uns et des autres.

Il y a 15 ans, nous parlions des ETF comme une profession jeune et fragile. En effet, la moyenne d'âge des ETF était relativement basse et la durée de vie d'une entreprise relativement faible. Aujourd'hui, la population a vieilli, les 1er contingents d'ETF partent ou vont prochainement partir en retraite, nos préoccupations ont évolué avec le temps. Bien entendu, les prix bas, la concurrence déloyale, les charges jugées trop élevées font toujours autant débat au sein de nos réunions professionnelles et interprofessionnelles.

Il est toutefois indéniable que notre profession a bien changé. Elle s'est modernisée, les rapports avec nos clients ont évolué. Certes, certaines décisions conduisent à faire peser sur nos petites entreprises davantage de contraintes : évaluation des risques, équipements de sécurité, déclaration de chantiers, classement des bois... En dépit de leurs caractères contraignants, ces évolutions doivent nous aider à prendre conscience que nous ne sommes plus des salariés tâcherons comme autrefois, mais que nous sommes devenus de véritables chefs d'entreprises. Notre métier ne consiste plus seulement à couper et à sortir du bois pour le compte d'un tiers, nous devons également être animés par l'envie de faire vivre et de faire prospérer nos très petites entreprises.

Nous avons été contraints de nous adapter, notre profession a su répondre de manière efficace aux tempêtes de décembre 1999. Nous avons eu à faire face à deux crises majeures. Les bonnes années, nous devons travailler durs en automne, on nous demande alors d'être partout à la fois et nos clients se plaignent d'un manque de bûcherons. Au printemps, au contraire, il faut faire la chasse aux petits chantiers parce qu'il faut bien faire tourner nos machines, occuper nos salariés.

Comme vous avez pu le voir aux travers de spots publicitaires, 2011 est l'année mondiale de la Forêt. On vante alors les mérites du matériau bois mais personne ne parlera des ETF et de notre rôle indispensable à la mobilisation de la ressource forestière. On nous dit que notre profession n'est pas attractive, que nous souffrons d'un déficit d'image. De moins en moins de jeunes se destinent à nos métiers. C'est pourquoi, nous avons souhaité que dans son prochain hors série, la revue Pays Comtois accorde une grande place à nos professions.

Il est indéniable que nous devons évoluer pour répondre aux enjeux de demain. Imperceptiblement, nous commençons à le faire, nous sommes ainsi de plus en plus nombreux à nous associer de manière informelle à d'autres pour être plus performants. L'entraide existe de plus en plus dans notre profession. Autant de petits signes qui me font penser que le travail que nous accomplissons depuis 15 ans n'aura pas été vain.

En 15 ans d'actions, nous avons su fidéliser un certain nombre d'entre vous. D'autres, plus volatiles, adhèrent ou n'adhèrent plus au gré des années, en fonction de l'actualité, des actions que nous mettons en place. Enfin, il y a tous les autres, ceux qui n'adhèrent jamais. Il est probable que ceux-ci ont l'impression que rien n'a changé, que nos actions ne servent ou n'ont servi à rien, à ceux-là je poserais une seule question, et vous qu'avez-vous fait pour faire évoluer notre profession ?

Michel PRETOT
Président de Pro-Forêt

15 ans d'actions collectives

Il y a 15 ans paraissait le premier numéro de l'ETF Comtois. Ce 1^{er} numéro identifié comme étant le N° 0 avait pour objet de fixer les objectifs de l'association. Nous sommes en juin 1996, l'association Pro-Forêt qui existe depuis octobre 1994, franchit une étape importante avec l'embauche d'un animateur en la personne de Jean-François ROUSSOT. Le projet de l'association est alors clairement identifié.

Au niveau de la communication, il apparaissait nécessaire de rompre avec l'isolement des professionnels. Deux orientations ont été privilégiées :

1 l'édition et la diffusion d'un bulletin d'information. Ce dernier est devenu très vite une action incontournable pour l'association. En maintenant un contact avec les professionnels, cet outil a permis et permet encore de promouvoir nos actions. Conçu à l'origine comme un bulletin destiné aux ETF, les administrateurs ont très vite compris la nécessité de le diffuser également à leurs partenaires. Il est aujourd'hui diffusé à près de 2 500 exemplaires et ce n'est pas un hasard si les enquêtes que nous menons régulièrement placent cette action en tête des satisfactions. Le développement des technologies de l'information et des communications permettent aujourd'hui de compléter ce bulletin. Le 1^{er} site de l'association a été mis en ligne en 2000, il a connu un lifting complet en 2009. Aujourd'hui près de 120 professionnels sont inscrits dans notre annuaire électronique, ces derniers ont donc l'opportunité de recevoir en temps réel une information continue et actualisée.

2 Il convenait également de les rencontrer et de les faire se rencontrer en proposant des réunions de secteur. À l'origine, l'association proposait des réunions d'information sur 10 secteurs différents, aujourd'hui si ces réunions subsistent, elles ne sont organisées que sur les 3 secteurs qui attirent encore un peu de monde. Lors des premières réunions, nous pouvions relever que les préoccupations du moment tournaient autour des charges MSA qui avaient augmenté trop vite, la faible activité du printemps alors qu'à l'automne il faut quasiment travailler jour et nuit. Plus localement, certains dénonçaient les tarifs bradés des agriculteurs, la concurrence des associations d'insertion, le manque de contrats écrits, les doubles actifs... autant de sujets qui restent d'actualité et qui expliquent peut-être une diminution des participants à ces réunions et le sentiment d'une relative inertie. Dernièrement, en collaboration avec la MSA, nous avons proposé des réunions sur le thème des retraites. Malheureusement, elles n'ont pas attiré autant de monde que nous l'espérions. Pourtant, nous essayons d'être à l'écoute

des professionnels qui nous ont souvent dit que les réunions étaient trop tardives, nous les avons donc avancées.

Nous, nous efforçons de trouver des intervenants extérieurs sur des sujets d'actualité. Il est probable que les moyens de s'informer plus rapidement et plus facilement soient aujourd'hui plus importants qu'il y a 15 ans et que cela incite moins les personnes à se déplacer pour assister à une réunion d'information.

L'amélioration de la qualité des travaux était aussi une préoccupation de l'époque. Force est de constater que malgré nos efforts, les choses n'ont guère évoluées. Malgré le développement de la gestion durable des forêts, Forêt-Défi n'a pas atteint les objectifs escomptés. Nous ne parvenons pas à attirer de nouveaux adhérents, les anciens se lassent. Pourtant nous n'avons pas ménagé nos efforts pour faire connaître cette action. À la simple liste des adhérents, nous avons substitué un véritable annuaire professionnel. Nous avons fait évoluer nos outils de contractualisation. Nous proposons de nouveaux services comme la mise en ligne des attestations MSA, RC et K-Bis. À chaque réunion, nous revendiquons une meilleure prise en compte de Forêt-Défi dans les appels d'offres. Nous mettons à disposition de nouveaux outils de promotion. Forêt-Défi aura toutefois eu un impact positif en étant à l'origine d'une réflexion qui allait conduire l'association à créer le 1^{er} service de remplacement en faveur des ETF en 1999.

Même si rien n'est parfait, la création de Pro-Forêt, aux côtés du Syndicat aura permis que les ETF soient mieux représentés au sein de la filière forêt-bois. Alors qu'il y a une volonté affichée de mieux structurer la filière bois-énergie en Franche-Comté, n'oublions pas que l'association Pro-Forêt a été pionnière en la matière en proposant dès 2001 des actions concrètes pour le développement de cette filière. Dans d'autres régions, l'association Pro-Forêt est souvent citée en exemple pour répondre à des questions liées à la structuration de la profession.

Dans son édit de juin 1996, le président de l'époque Bernard MICHAUD, n'oubliait pas de remercier le rôle joué par le SRFOB et le CFPPA pour porter le projet de Pro-Forêt. Si 15 ans après l'association Pro-Forêt est toujours présente pour travailler aux services des ETF de Franche-Comté, c'est grâce aux 43 administrateurs qui s'y sont succédés sous les présidences de Bernard MICHAUD, Bernard BRACON, Thierry LENZI, Patrick VOIGNIER et Michel PRETOT. Rappelons aussi le rôle joué par le SRETF avec François PASQUIER, Laurent PETIT et Xavier BOURGEOIS-REPUBLIQUE.

L'Europe, l'Etat, de la Région de Franche-Comté sont devenus des partenaires indispensables et incontournables à notre fonctionnement dans le cadre du Contrat d'Aide à la Compétitivité de la Filière Forêt-Bois.

Enfin, remercions tous les professionnels qui régulièrement ou ponctuellement adhèrent ou ont adhéré à l'association et dont le soutien est fondamental à notre fonctionnement.



N° 0 juin/juillet 1996

“Vers une maturité des entrepreneurs de travaux forestiers”

- E.T.F. Comtois : François Pasquier, vous êtes secrétaire régional du syndicat des E.T.F. de Franche-Comté, pouvez-vous nous présenter le syndicat ?

- F. Pasquier : Le syndicat des E.T.F. de Franche-Comté s'inscrit dans la suite du CADETRAF (Comité d'Amélioration et de Défense des Travailliers Forestiers) créé vers 1990 sur notre région. Notre syndicat est régional avec 4 antennes départementales. Au niveau national, nous adhérons à la Fédération nationale des syndicats d'E.T.F.

- E.T.F. Comtois : Pouvez-vous nous éclairer sur la situation actuelle de la profession ?

- F.P. : Au départ, le problème, c'est le manque de données statistiques fiables, notamment en ce qui concerne les affiliations à la M.S.A. Nous devons nous fier actuellement à nos sources internes en procédant par recoupements.

Concernant les charges, nous avons subi la réforme des cotisations M.S.A. sans y être préparés. Il aurait fallu, pour compenser l'augmentation des charges, augmenter nos tarifs de 17 % !

Pour la plupart des E.T.F., ce sont des entreprises uni-personnelles, souvent jeunes.

Leur durée de vie moyenne est de trois ans et dépassent rarement 10 ans. Les E.T.F. sont finalement peu autonomes, fragiles, car très dépendantes des donneurs d'ordres mieux organisés que nous.

Cela dit, il y a un réel attrait pour cette profession, mais les contraintes économiques font que beaucoup d'entreprises disparaissent.

- E.T.F. Comtois : Peut-on prévoir des changements dans la profession ?

- F.P. : Ce qu'on peut espérer, c'est une maturité des E.T.F. au vue de leur expérience.

Cela leur permettra de se structurer en tant que corporation et partenaire à part entière vis-à-vis des donneurs d'ordres.

D'ailleurs, on peut voir une évolution chez nos partenaires qui prennent mieux en considération nos difficultés, mais ils y ont intérêt...

De plus, dans un avenir proche, les E.T.F. en grande difficulté risquent de disparaître avant qu'un dispositif de soutien efficace soit mis en place.

- E.T.F. Comtois : L'association Pro-Forêt existe depuis 1994. Elle peut réellement fonctionner aujourd'hui puisqu'elle dispose de moyens humains et financiers. Qu'en attendez-vous ?

- F.P. : En tant qu'E.T.F., j'en attends une aide logistique, une source d'information et une présence de l'animateur sur le terrain.

En tant que secrétaire du syndicat des E.T.F., j'en attends d'abord la mise en place effective, concrète des actions pour lesquelles Pro-Forêt est financée. Ensuite, nous comptons sur l'association Pro-Forêt comme soutien logistique à notre syndicat.

bulletin de liaison

des Entrepreneurs

de Travaux Forestiers

de Franche-Comté

Éditorial

La profession d'entrepreneur de travaux forestiers est l'une de ces professions nouvelles issues de la restructuration de l'industrie et de la filière bois en particulier. Notre profession a un peu plus de 10 ans et, depuis, nous sommes passés du statut de salarié tâcheron à un statut précaire d'entrepreneur.

Nous ne sommes pas au bout du chemin ; pourtant nous avons construit en 10 ans les structures qui doivent nous permettre d'affirmer notre identité, nos exigences et une reconnaissance au niveau national.

La plupart des régions disposent d'un syndicat des E.T.F. Celui-ci travaille à la structuration et à la défense des E.T.F. Mais l'axe revendication/négociation est plus suffisant aujourd'hui. Pour notre développement, nous devons nous doter d'une structure d'appui technique. Ainsi est née Pro-Forêt, association des entrepreneurs de travaux forestiers de Franche-Comté.

Notre association se propose de travailler à la promotion et au développement de nos entreprises souvent précaires et isolées.

Le syndicat et Pro-Forêt sont deux structures complémentaires : le premier défend et négocie et le second élabore des actions concertées avec nos partenaires.

Pro-Forêt est également un « espace de discussion » où nos partenaires (scieurs, ONF, SERFOB, CRPF,...) sont invités à travailler avec nous.

La possibilité pour une association de mobiliser des financements publics sur des actions de financement a bien sûr motivé notre démarche.

Nous voulions un poste d'animateur au service des E.T.F. : c'est chose faite avec l'embauche de M. Jean-François Roussot, agent de développement. Sa mission est de mener à bien des actions listées dans un contrat de progrès des E.T.F. que nous souhaitons signer au plus vite.

Notre association a vu le jour officiellement début 94. Elle fonctionne avec des moyens satisfaisants pour peu que vous lui apportiez votre contribution. Pro-Forêt est née parce que les E.T.F. s'y sont impliqués mais aussi parce que d'autres ont porté le projet : je pense à Jean-Yves Charvin du CFPPA de Châteaufarine, Xavier Lacroix et Dominique Giard du SERFOB. Je les remercie pour leur contribution précieuse.

Avec eux nous construisons une structure d'appui qui doit permettre aux E.T.F. de s'affirmer en tant que profession à part entière dans la filière bois.

B. Michaud

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées Générales de Pro-Forêt Entraide et de Pro-Forêt se tiendront le :
vendredi 1^{er} juillet 2011 à 10 h pour Pro-Forêt Entraide et à 15 h pour Pro-Forêt
à la Maison de la Forêt et du Bois
Nous comptons sur votre participation !

Le GNR, faut-il changer de cuves ou non ?

Qu'est-ce que le GNR ? Le gazole non routier (GNR) est le carburant qui remplacera le fioul domestique utilisé jusqu'à présent pour la traction agricole.

Ce GNR est en fait une version « rosé » du gazole routier qui sert d'ores et déjà aux voitures particulières et aux camions. Il répond à des normes environnementales plus sévères que le fioul domestique (voir encadré). L'usage du fioul domestique sera strictement réservé au chauffage.

Ce GNR sera obligatoire pour les tracteurs à compter du 1^{er} novembre 2011 et pour tous les autres moteurs agricoles [moissonneuses-batteuses, ensileuses] à compter du 1^{er} mai 2011. Ses caractéristiques techniques, dont la part significative en biodiesel, le dotent de propriétés tensioactives que le fioul domestique n'a pas.

Propriétés qui pourraient remettre en suspension toutes les matières s'étant déposées au fil des ans en fond de cuve ou sur les parois, avec pour conséquence, un risque important de colmatage des filtres en aval de la cuve (système de distribution de la cuve ou, plus grave, du tracteur). C'est pourquoi il est conseillé de nettoyer sa cuve à fioul.

Pro-Forêt va réaliser un achat groupé de cuves de stockage de GNR :

- Cuve de 2 500 litres avec un débit de pompe de 56 l/min tarif 1 900 € HT –
- Cuve de 5000 litres avec un débit de pompe de 70 l/min tarif 3 100 € HT,

Si vous êtes intéressé veuillez nous contacter.

Pourquoi changer de cuve alors ?

Le passage au GNR ne s'accompagne d'aucune nouvelle réglementation qui oblige à renouveler son installation de stockage de carburant. Il suppose juste de prendre toutes les précautions possibles pour que la cuve soit propre avant que le plein de GNR soit réalisé. Cela étant dit, l'arrivée de ce GNR peut être l'occasion de faire un bilan de son installation de stockage de fioul et dans certaines conditions d'installations obsolètes ou de cuves détériorées, il peut être judicieux de procéder à un renouvellement.

Comment juger de l'opportunité de remplacer son installation de stockage de carburant ?

Au-delà de l'état physique de la cuve, il revient à chaque agriculteur de juger. Des textes permettent d'évaluer la conformité de son installation. Le dernier arrêté en vigueur date du ICT juillet 2004. Et toutes Les installations (ou parties d'installations) réalisées à compter du 25 janvier 2005 doivent s'y conformer. Pour les installations de stockage antérieures au 25 janvier 2005, à quelques points près, elles n'ont pas l'obligation d'être conformes à l'arrêté du 1^{er} juillet 2004. Elles se doivent juste de respecter les normes françaises en vigueur à leur date d'installation.

En clair, avant de se jeter sur la promotion de l'année, prenez le temps de l'analyse et de la réflexion. À bon entendeur...

Source documentaire : *La Terre de Chez Nous*

Caractéristiques techniques du GNR

Teneur en soufre :

10 mg (contre 1 000 mg pour le fioul).

Teneur en Emag (biodiesel) : jusqu'à 7 %.

Tenue au froid des GNR standard (température Limite de filtrabilité: TLF) :

-GNR « qualité été »

(1^{er} avril au 30 octobre) : 0°C.

-GNR « qualité hiver »

(1^{er} novembre au 31 mars) : - 15°C

Certains groupes pétroliers proposent des GNR avec des TLF inférieures (jusqu'à - 21 °C en qualité hiver). L'existence de ces deux qualités (été / hiver) amènera à être vigilant lors des pleins qui seraient réalisés courant octobre. Des additifs peuvent être utilisés pour abaisser la TLF. Mais ils doivent impérativement être ajoutés avant que le GNR ne se trouble (prendre conseil auprès de son distributeur de fioul).

Le GNR, quelques recommandations

Quelques recommandations à ne pas oublier avant la première livraison :

- Prévoir un nettoyage des cuves anciennes : La détergence peut mettre en suspension les dépôts accumulés sur les parois et le fond de la cuve.
- Pour les cuves récentes, un contrôle et une élimination de l'eau et des boues en fond de cuve sont suffisants (Votre livreur de carburant dispose de produit réactif pour vérifier la teneur en eau).
- Remonter la crépine à 15 cm du fond de la cuve.
- Si votre stockage est ancien, il faut étudier l'opportunité d'un nouveau stockage « aux normes », avec une capacité limitée et une plus grande fréquence d'approvisionnement. (durée maxi de stockage conseillée : 6 mois, GNR été/hiver).
- De la même façon que pour les cuves, il faut vérifier la propreté des réservoirs des tracteurs et envisager un remplacement plus rapide des filtres après une première utilisation.
- Si votre cuve est propre et qu'il reste un peu de carburant dans votre cuve, mettez le dans les anciens tracteurs ou dans la cuve de la chaudière. Avec un volume résiduel de carburant d'environ 10 % de la capacité totale, il vous faudra 2 pleins pour ramener la teneur en soufre à 20 ppm (tolérance admise au stockage) et 1 plein supplémentaire pour s'approcher des 10 ppm.
- Le stockage étant limité à 6 mois, il conviendra de vidanger les réservoirs des matériels saisonniers (moissonneuses-batteuses, ensileuses...)

Les ETF à l'honneur dans le magazine Pays Comtois

Le *Pays Comtois* consacre son hors série annuel à la forêt. Une grande place est accordée aux métiers d'ETF aux travers de 6 portraits. Nous avons souhaité* que ces portraits soient les plus représentatifs possibles en termes d'âge, d'ancienneté et de métiers. Nous remercions Johan, Christophe, Pascal, Laurent, Michel, Daniel et François pour leur participation. La revue *Pays Comtois* est disponible chez votre marchand de journaux. Un numéro à ne surtout pas manquer.

* Par mail, nous avons adressé un appel à volontaires. N'ayant obtenu qu'une réponse, nous nous sommes donc adressé en dernier recours aux administrateurs de Pro-Forêt.

Forêt-Défi : attestations disponibles

Comme nous vous l'avons déjà annoncé, nous avons proposé cette année à nos adhérents de collecter pour leur compte les attestations MSA, responsabilité civile et extraits K-bis auprès des organismes concernés. Une fois obtenues, ces attestations ont été numérisées, elles sont donc disponibles sur simple demande auprès de Pro-Forêt ou encore depuis notre site Internet www.etfcomtois.com rubrique annuaire Forêt-Défi du menu principal.

Quelle convention collective pour les ETF ?

Suite à l'enquête que nous avons menée sur les conventions collectives utilisées par les entreprises de travaux forestiers, nous observons que les ETF utilisent soit celle applicable aux exploitants et propriétaires et sylviculteurs du Doubs-Jura soit celle des exploitations forestières de la Haute-Saône.

Concernant la 1ère citée, celle-ci n'a pas fait l'objet d'une mise à jour depuis 1998. Précisons aussi qu'elle n'est pas ratifiée par le Syndicat Régional des ETF.

La seconde, ratifiée par le SRETF, tout aussi ancienne, vient de faire l'objet d'une dénonciation, elle risque donc de ne plus être applicable prochainement.

Dans un souci de doter la profession d'une convention collective régionale mise à jour régulièrement, l'Union régionale EDT Franche-Comté a obtenu son rattachement à celle applicable aux exploitations agricoles, aux Entreprises de Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers, aux CUMA de Franche-Comté. Michel PETITE a été désigné pour participer aux commissions mixtes et signer les prochains avenants.

L'ensemble des actions citées et réalisées par Pro-Forêt sont soutenues par la Région de Franche-Comté, l'Etat et l'Europe dans le cadre du Contrat d'Aide à la Compétitivité en faveur de la filière Forêt-Bois de Franche-Comté.



Franche-Comté
Conseil régional

La Réorientation Professionnelle Préventive (RPP)

Dans le cadre des actions GPEC, EDT Franche-Comté, Pro-Forêt et la MSA ont mis en place une cellule d'appui à la Réorientation Professionnelle Préventive. L'objectif est d'accompagner toute personne qui souhaiterait se réorienter professionnellement. Pour atteindre cet objectif, les demandeurs se verront proposer plusieurs bilans :

- Bilan de santé
- Bilan d'entreprise
- Bilan de compétences

De plus, pendant 5 ans, la MSA proposera aux entrepreneurs de 45-50 ans la possibilité de suivre un bilan de santé.

Comment entrer dans cette démarche ?

Le demandeur contacte Alain ROTH par téléphone au 03 81 41 35 18. Celui-ci prend rendez-vous avec le demandeur pour un premier entretien. À cette occasion il remplit un questionnaire.

Ce questionnaire est envoyé à la MSA. Le Médecin du travail prend rendez-vous avec le demandeur pour un bilan de santé et retourne le questionnaire à EDT Franche-Comté.

EDT réunit le Comité de pilotage composé de la MSA (Médecin du travail, assistante sociale et conseiller prévention), de Pro-Forêt, de FACT et du VIVEA afin d'étudier le dossier. Des propositions sont faites au demandeur (bilan d'entreprise, bilan de compétences, services sociaux...)

Dans le cas d'un bilan d'entreprise, FACT contacte le demandeur pour fixer un rendez-vous.

Dans le cas d'un bilan de compétences, VIVEA adresse au demandeur un courrier d'information sur les démarches à effectuer pour bénéficier d'une prise en charge.

À l'issue de ces bilans le Comité de Pilotage se réunit une nouvelle fois pour faire le point.

Cette Cellule n'a qu'un rôle de conseil. La réussite d'un projet de réorientation dépend avant tout du degré d'implication et de motivation du demandeur.

ACHATS GROUPÉS

L'association Pro-Forêt vous propose régulièrement des opérations d'achats groupés. Cette année, nous vous proposons :

- Cuves pour le GNR
- Manchons de protection ou vestes renforcées aux manches
- Panneaux galva de signalisations
- Coins hydrauliques d'abattage
- GPS de type randonnée avec cartographie. Pour ce dernier achat vous pourrez en outre bénéficier d'un appui technique gratuit de la part de Pro-Forêt pour apprendre à bien utiliser cet outil.

Pour tout renseignement merci de nous contacter au 03 81 41 35 18.

Évaluer et prévenir les risques dans mon entreprise : le travail isolé

Le travail isolé est habituel dans les entreprises de travaux forestiers. Différentes études ont montré comment le fait d'être isolé pouvait intervenir dans la genèse de l'accident et bien entendu sur la gravité de celui-ci. Le travail isolé peut être défini comme étant la réalisation d'une tâche par une personne seule, dans un environnement où elle ne peut être vue ou entendue par quiconque. Le travail isolé défini ci-dessus peut aussi concerner une équipe qui travaille dans un secteur éloigné de son site d'attache.

Le travail isolé aggrave les conséquences d'un accident. En effet, lorsqu'un accident survient à une personne, l'absence de secours ou de moyens d'alerte peut aggraver les dommages car la victime est prise en charge plus tardivement. Le travail isolé est alors considéré comme un facteur aggravant de l'ensemble des risques liés à l'activité.

Le travail isolé est une source de risques. Le manque d'informations, les difficultés d'échange avec ses collègues ou responsables peuvent générer des représentations mentales non adaptées et par là même amener l'opérateur à prendre des décisions inappropriées. En ce sens, le travail isolé est donc considéré comme un risque.

La prévention des risques liés au travail isolé se décline en plusieurs étapes :

- La première vise à repérer tous les postes potentiellement concernés.
- La deuxième étape consiste à évaluer les risques de chaque activité recensés. Cette évaluation tiendra compte :
 - des risques liés à l'activité elle-même (chutes de plain pied, chutes de hauteur, coupures, chutes d'objet...),
 - des risques liés à l'isolement dans la genèse de l'accident et dans les conséquences d'un accident

→ Dans la troisième étape, le chef d'entreprise devra supprimer les risques ainsi que l'isolement et lorsque cela s'avère impossible, de réduire le risque. Pour supprimer ou à défaut réduire le risque, les mesures suivantes peuvent être envisagées :

- Supprimer le travail isolé par la mise en œuvre de moyens organisationnels, techniques et humains.
- Si le travail isolé subsiste :
 - diminuer la durée et le nombre d'interventions,
 - planifier au maximum les interventions isolées, une autre personne liée à l'entreprise devra être informés du site où l'opérateur interviendra et de la durée prévisible de son intervention,
 - réduire les risques liés à l'activité (protections individuelles, mise en place de consignes, formation et information du personnel...).
- Mettre en œuvre des moyens d'alerte en dotant l'opérateur d'un système d'alerte ou en instaurant un système de surveillance par le passage périodique d'une autre personne.

Les dispositifs d'alerte doivent permettre à un travailleur isolé accidenté ou en détresse d'être secouru dans un délai le plus bref possible.

On distingue deux grands types de système d'alerte :

- ceux où la victime elle-même donne l'alerte (téléphone, radio...) : valables uniquement si la victime est en capacité de le faire (consciente et capable de se déplacer),
- ceux où l'alerte est donnée automatiquement : le plus souvent grâce à un DATI (Dispositif d'Alarme pour les Travailleurs Isolés)

Quel que soit le système retenu, le choix du dispositif à mettre en place doit se faire en fonction des contraintes liées à l'environnement et à l'activité (couverture par un réseau téléphonique, éloignement compatible avec un système radio ou non, nécessité de localiser la victime ou non...)

Réglementation de l'exploitation forestière relative à la protection de l'environnement. Un état des lieux pratique

L'exploitation forestière qui a un impact sur les milieux naturels et plus largement sur le bruit, les paysages, le patrimoine archéologique, le risque incendie, etc., est soumise à diverses réglementations relatives à la protection de l'environnement. Au delà du strict respect des règlements, l'enjeu pour la filiale est aussi de rassurer les propriétaires pour qui l'existence d'impacts souvent jugés trop importants est un frein à la mise en marché de leur bois. Les normes ISO 14000 et la certification de la gestion forestière durable imposent l'application de la réglementation existante. Aussi, les exploitants et ges-

tionnaires forestiers veillent à faire appliquer ces règles par leurs équipes ou par leurs prestataires de services. Cependant, si nul n'est censé ignorer la Loi, tous ne la connaissent pas suffisamment bien pour la respecter. Elle est composée de multiples textes, souvent dispersés, trop techniques et aux conditions d'applications parfois difficiles. Dans ce contexte, de nombreux professionnels souhaitent disposer d'une présentation à la fois synthétique mais aussi pratique de ces réglementations. L'objectif est de pouvoir prendre les dispositions administratives et mettre en place les techniques nécessaires pour

respecter l'environnement sur un chantier d'exploitation forestière dans le cadre de la législation. Le FCBA a réalisé un état de lieux de la réglementation de l'exploitation forestière relative à la protection de l'environnement dans le cadre du projet de recherche FORGECO financé par l'ANR. Il se présente sous forme de 22 fiches pratiques* et pédagogiques regroupées en 6 thèmes. Ces documents n'ont pas la prétention d'être totalement exhaustifs. Il faut les considérer comme un outil d'information opérationnel.

Contact : Paul Magaud, Sudest@fcba.fr

* Pour un large accès, ces fiches sont consultables à l'adresse Internet suivante : http://www.fcba.fr/approvisionnement/reglementation_environnementale.php

La page du syndicat



ENTREPRENEURS
DES TERRITOIRES



Syndicat Régional
des Entrepreneurs
de Travaux Forestiers

Tribune libre

Le 21 avril 2011

Bercy, beau coup !

Les remous provoqués par la fameuse note de Bercy sont symptomatiques des tensions au sein de l'Etat et de la filière. Dans ce concert inaudible où chacun joue sa partition, la voix des entrepreneurs de travaux forestiers a droit au chapitre.

- Si le régime forestier est la somme des mesures :
 - o qui permettent de gérer le patrimoine forestier de manière durable,
 - o qui garantissent la solidarité entre les territoires vis-à-vis de la forêt,
 - o qui assument les trois fonctions (économiques, sociales, écologiques) attribuées à la forêt tout en assumant les missions de service public, il doit être défendu.
- Si le régime forestier devient prétexte-alibi pour expliquer les pertes de l'établissement qui le met en œuvre, il doit être revu.
- Si le régime forestier devient une menace pour les entrepreneurs de travaux forestiers par la création d'agences travaux, la création de filiales commerciales, il doit être combattu.
- Si le régime forestier conduit à des dérives où le droit de la concurrence est bafoué, où la mainmise sur la matière première est organisée, où la confusion des rôles entre service public et commercial est entretenue, il doit être condamné.

Ne vous méprenez pas sur mes propos, la forêt publique française a besoin de l'Onf pour gérer son patrimoine et pour assurer la cohérence de la politique forestière. Sans Office, plus de Restauration des Terrains de Montagne, plus de protection du littoral et plus d'accueil du public en forêts publiques. J'ajoute qu'il faut un budget pour mener à bien ces missions.

Par contre, le mélange des genres avec l'arrivée de l'Office dans le secteur des travaux forestiers, puis dans les secteurs concurrentiels (services, conseils, commercialisation de produits finis) brouille toutes les pistes, y compris comptables.

Si certaines activités commerciales et concurrentielles apparaissent rentables ou équilibrées, c'est peut-être parce qu'elles ne doivent pas apparaître déficitaires. Pour les équilibrer, il a peut-être fallu utiliser les ressources humaines, financières et logistiques des activités de gestion ou de service public, devenues de ce fait déficitaires.

La mise en pièce du régime forestier a commencé le jour où l'Onf a abandonné son métier pour faire celui des autres.

Si l'Etat a 300 millions d'euros supplémentaires à investir, non pas vers une seule structure comme le propose le rapport du Président Gaymard, mais vers plusieurs, de très nombreuses entreprises de travaux forestiers saines et rentables seront sûrement prêtes à ouvrir leur capital social. Cette même somme affectée :

- aux subventions à la mécanisation générerait 2 milliards € d'investissements réalisés par les entrepreneurs de travaux forestiers (hypothèse taux de subvention de 15 %)
- au cautionnement d'investissements en générerait 6 milliards € (hypothèse coût réel 5 %)

Ces mécanismes seraient des leviers plus efficaces pour le développement de la récolte de bois, jusqu'au bois-énergie.

Quant à la concurrence, il faut plutôt la voir comme un stimulant que comme une menace, pourvue qu'elle soit loyale.

François Pasquier,
Vice-président FNEDT,
au nom de la Commission forestière

Dossier suivi par : T. E. Helou

Vous voulez continuer à être informé sur la profession et aider au financement de ce bulletin ?
 Vous voulez participer aux actions collectives, au regroupement des bûcherons-débardeurs-sylviculteurs de Franche-Comté ?
 Vous pouvez le faire en adhérant à notre association.

BULLETIN D'ADHÉSION 2011
 à retourner à Pro-Forêt - Maison de la Forêt et du Bois
 20, rue François Villon, 25041 Besançon Cedex

Nom (ou raison sociale)
 Prénom.....
 Activité.....
 Tél..... Fax.....
 e-mail@.....
 Adresse

Activités :

<input type="checkbox"/> SYLVICULTURE MANUELLE	<input type="checkbox"/> SYLVICULTURE MÉCANISÉE
<input type="checkbox"/> ABATTAGE MANUEL	<input type="checkbox"/> ABATTAGE MÉCANISÉ
<input type="checkbox"/> DÉBARDAGE	<input type="checkbox"/> DÉBARDAGE PAR PORTEUR

NOMBRE DE SALARIÉS (EN DEHORS DU CHEF D'ENTREPRISE) _____

Souhaite adhérer à l'Association Pro-Forêt pour l'année 2011.
Règle la somme de 85 € TTC à l'ordre de Pro-Forêt.
Une facture acquittée vous sera adressée,
vous pourrez prendre en compte votre cotisation dans vos charges.

FILIÈRE « PLAQUETTES FORESTIÈRES »

Didier BARTHELET, 10, rue François Villon, BP 65 809,
 25058 Besançon Cedex
 Tel/fax: 03 81 52 21 89
 d.barthelet@wanadoo.fr

OUVERTURE DU BUREAU DE PRO-FORÊT

Lundi	8 h 00 -12 h 30 / 13 h - 17 h 30
Mardi	8 h 00 -12 h 30 / 13 h - 19 h
Jeudi	8 h 00 -12 h 30 / 13 h - 20 h
Vendredi	9 h 30 -12 h 30 / 13 h - 18 h

BON DE SOUTIEN

Vous souhaitez soutenir l'association Pro-Forêt et continuer à recevoir gratuitement ce bulletin ?

Je soussigné

Adresse

.....

.....

Profession

Je règle la somme de
 10 € 20 € 30 € ou plus _____ €
 par chèque à l'ordre de Pro-Forêt
 Maison de la Forêt et du Bois
 20, rue François Villon, 25041 Besançon cedex

CONTACTS PRO-FORÊT

Siège social
 Maison de la Forêt et du Bois
 20 rue François Villon, 25041 Besançon Cedex

Membres du Conseil d'Administration
 Président
Michel Prétot, 25210 Le Russey
 Vice-Président
Gérard Sandona, 25370 Les Hôpitaux Vieux
 Secrétaire
Christophe Félix, 39130 Le Franois
 Trésorier
Damien Vivot, 25210 La Bosse

Jean-Bernard Dodane, 25390 Fuans
Philippe Goberville, 70400 Saulnot
Christophe Guidoni, 39130 Ménétrux en Joux
Pascal Locatelli, 25510 Grandfontaine sur Creuse
François Pasquier, 90100 Faverois
Laurent Petit, 25300 Doubs
Jacques Vuillemin, 25500 Les Combes

Animation: **Alain Roth** (alain.roth@pro-foret.com)
 Au secrétariat: **Valérie Bole** (valerie.bole@pro-foret.com)
 Tél. 03 81 41 35 18 - fax 03 81 51 79 76
 Portable: 06 82 49 15 17
 Email: info@pro-foret.com
 Sites: www.etfcomtois.com

Vous avez arrêté votre activité, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous en informer



Bulletin d'information édité par Pro-Forêt
 Directeur de la publication: Michel Pretot
 Comité de rédaction: Alain Roth, Didier Barthelet, Valérie Bole
 Dépôt légal: à parution
 ISSN: I 278-8546
 Photos: Alain Roth, Didier Barthelet
 Maquette/impression: CRDP de Franche-Comté